



Abus de confiance

Par 081284

J'ai fait des virements du compte de mon frère dont je suis le tuteur sur mon compte pour une valeur de 33000?.
Je me suis moi même dénoncer auprès du juge des tutelles j'ai fait des dépenses inutiles et j'ai dépensé aussi de l'argent au jeux.
J'avais un traitement à base de sifrol pour jambes sans repos j'ai prévenue mon neurologue qui a immédiatement diminué la dose et mon addictions c'est interrompu.
Je n'ai pas de casier judiciaire.
Pouvez vous me donner des info sur les risques

Par DIU1973

BONJOUR.

Je pense que le juge des contentieux et de la protection (tutelles) tiendra compte de votre attitude, de votre capacité à réparer (remboursement selon un plan avec engagement concret).

Il nommera certainement un autre tuteur (souvent un professionnel).

Personnellement, je conseille de consulter un avocat pour vous aider à présenter clairement votre situation au procureur si le juge décide de le saisir.